

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Associations et organismes versement d'avances sur le Budget 2016 (Rap. Mme MAZY)
- b) Modification des délibérations n°15-2021, 2022, 2023 du 16 novembre 2015 pour des garanties d'emprunts (Rap. Mme MAZY)
- c) Chauffage Urbain – contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur – appels clients 2016 (Rap. M. le Maire)
- d) Subventions 2015 versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles – ajustement des subventions prévues au Budget Primitif 2015 (Rap. Mme MAZY)
- e) Tarifs municipaux 2016 – modification (Rap. Mme MAZY)

3- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Convention fixant la participation de la Ville d'Epernay aux frais liés à l'animation et à la communication (Rap. M. le Maire)
- b) Participation aux frais liés au réadressage pour les titres de séjour (Rap. Mme CHARIF)
- c) Modification des périmètres scolaires (Rap. Mme CARBONNELLE)

4- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Subvention de compensation des mises à disposition du personnel municipal aux associations (Rap. M. MARANDON)
- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation du spectacle « Fellag Bled Runner » (Rap. M. DEMONGIN)

5- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Désaffectation, déclassement du domaine public et cession d'emprise foncière située rue des Jons à Epernay au profit de la Société MABILON PLASTIQUES INDUSTRIELS (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Acquisition d'un ensemble immobilier situé 2bis, rue Henry-Dunant à Epernay appartenant à Unedic (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Acquisition et classement dans le domaine public d'une emprise foncière allée d'Artois à Epernay appartenant à Plurial Novilia (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Acquisition d'une emprise foncière située rue de Magenta à Epernay appartenant à l'association Diocésaine (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Prêt d'une caméra thermique au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (Rap. M. RODRIGUES)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2181

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2182

2a-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES VERSEMENT D'AVANCES SUR LE BUDGET 2016

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des divers associations et organismes,

Considérant que les crédits ne seront ouverts que lors du vote du Budget Primitif 2016 et que ces subventions sont nécessaires au fonctionnement des associations et des organismes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'accorder les avances suivantes, versées en février 2016 :

- Le Salmanazar	100 000 €
- Office de Tourisme d'Epernay et sa région	40 000 €
- Club de Prévention	31 000 €
- Amicale des fonctionnaires de la Ville	5 000 €

Adopté à l'unanimité des votants pour l'Office de Tourisme d'Epernay et sa région et l'Amicale des fonctionnaires de la Ville.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 abstentions : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT et M. Sébastien DURANÇOIS) pour Le Salmanazar.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 contre : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT et Sébastien DURANCOIS) pour le Club de Prévention.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2183

2b1-MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15-2021 DU 16 NOVEMBRE 2015 PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A. H.L.M PLURIAL NOVILIA POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS CHEMIN DES COTES – PHASE 2

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération n° 15-2021 du 16 novembre 2015, portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA pour le financement de la construction de 20 logements chemin des côtes – phase 2,

Vu la demande de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA en date du 9 décembre 2015, sollicitant la modification de l'article 1 car trop lacunaire,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 janvier 2016,

Considérant la nécessité de modifier l'article 1 de la délibération n° 15-2021 du 16 novembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier l'article 1 de la délibération n°15-2021 du 16 novembre 2015,

Article 1 :

La Ville d' Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 533 477 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 38663, constitué de 5 lignes de prêts détaillés ci-dessous :

- prêt CPLS d'un montant de 315 402 €,
- prêt PLS d'un montant de 332 955 €,
- prêt PLS Foncier d'un montant de 248 093 €,
- prêt PLUS d'un montant de 1 215 915 €,
- prêt PLUS Foncier d'un montant de 421 112 €.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2184

2b2-MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15-2022 DU 16 NOVEMBRE 2015 PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A. H.L.M PLURIAL NOVILIA POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE 58 LOGEMENTS-1&2 ALLEE DU ROUSSILLON ET 1 RUE DU DAUPHINE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération n° 15-2022 du 16 novembre 2015, portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA pour le financement de la réhabilitation thermique de 58 logements – 1&2 Allée du Roussillon et 1 rue du Dauphiné,

Vu la demande de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA en date du 9 décembre 2015, sollicitant la modification de l'article 1 car trop lacunaire,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 janvier 2016,

Considérant la nécessité de modifier l'article 1 de la délibération n° 15-2022 du 16 novembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier l'article 1 de la délibération n°15-2022 du 16 novembre 2015,

Article 1 :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 350 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 39751, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2185

2b3-MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15-2023 DU 16 NOVEMBRE 2015 PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A. H.L.M PLURIAL NOVILIA POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION DE 4 AIRES DE JEUX QUARTIER BERNON

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération n° 15-2023 du 16 novembre 2015, portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA pour le financement de la création de 4 aires de jeux quartier Bernon,

Vu la demande de la S.A H.L.M PLURIAL-NOVILIA en date du 9 décembre 2015, sollicitant la modification de l'article 1 car trop lacunaire,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 janvier 2016,

Considérant la nécessité de modifier l'article 1 de la délibération n° 15-2023 du 16 novembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier l'article 1 de la délibération n°15-2023 du 16 novembre 2015,

Article 1 :

La Ville d'Eprenay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 80 132 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 38499, constitué d'une Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2186

2c-CHAUFFAGE URBAIN

CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE CHALEUR

APPELS MENSUELS CLIENTS 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Considérant que la Ville est en charge de l'acheminement de chaleur aux abonnés par l'intermédiaire du réseau primaire,

Considérant la nécessité de fixer les appels mensuels 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2016 à :

- R1 : 38,00 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,48 € H.T. par Kw
- R3 : 0,05 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels prévus ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2187

2d-SUBVENTIONS 2015 VERSEES AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2015

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le montant définitif des subventions accordées pour l'exercice 2015 au CCAS à :

- 3 363 000 € en section de fonctionnement
- 267 400 € en section d'investissement

ADOPTE le montant définitif de la subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2015 à 120 000 euros.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 4 abstentions : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaients excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2188

2e- TARIFS MUNICIPAUX 2016 - MODIFICATION

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15-2115 en date du 14 décembre 2015 portant tarifs municipaux,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 7 janvier 2016,

Considérant que suite à une erreur matérielle deux tarifs concernant les droits de place « abonnés » du marché de la halle Saint-Thibault des mercredis et samedis n'ont pas été mentionnés dans la délibération,

Considérant la nécessité de remédier à cette erreur et de modifier la délibération du 14 décembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE la délibération n°15-2115 en date du 14 décembre 2015 en ce qu'elle concerne les tarifs du marché de la halle Saint-Thibault pour les abonnés le samedi et le mercredi (par trimestre).

DECIDE d'appliquer ces tarifs municipaux, tels qu'ils résultent du tableau annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} février 2016.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n°15-2189

3a- CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'EPERNAY AUX FRAIS LIES A L'ANIMATION ET A LA COMMUNICATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Éducation du 6 janvier 2016,

Considérant que dans le cadre de la politique de Renouveau Urbain souhaitée conjointement par la Ville d'Épernay et Plurial Novilia, de réelles transformations ont été mises en œuvre et réalisées,

Considérant que la Ville d'Épernay et de Plurial Novilia ont la volonté de partager les dépenses relatives aux opérations d'animation et de communication sur le quartier de Bernon dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine,

Considérant le projet de convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir se rattachant à la convention,

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur les comptes VHA825 70 6228-6232-6236 et VHA825 70 7478.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 3 abstentions : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS.). M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS ne prennent pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Était absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2190

3b- PARTICIPATION AUX FRAIS LIES AU READDRESSAGE POUR LES TITRES DE SEJOUR

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Éducation du janvier 6 janvier 2016,

Considérant, suite aux travaux de rénovation urbaine, la nécessité de réaliser le réadressage du quartier Bernon,

Considérant que le travail effectué par les services municipaux, postaux et du bailleur PLURIAL NOVILIA a mis en évidence la nécessité d'aider financièrement les locataires concernés par le réadressage,

Considérant qu'en complément d'une convention existante, la Ville d'Epernay et le bailleur ont souhaité participer aux frais relatifs au réadressage, des titres de séjour de ses locataires,

Considérant le projet de convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec PLURIAL NOVILIA la convention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir se rattachant à la convention,

Dit que la dépense sera imputée sur le compte VHA825 70 62878 ORUB sans antenne.

Dit que la recette sera imputée sur le compte VHA825 70 7478 ORUB sans antenne.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Était absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2191

3c-MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L 212-1 et L 212-7

Vu la délibération n°13-4509 du 18 mars 2013 portant sur la révision des périmètres scolaires,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 6 janvier 2016,

Considérant la nécessité de réviser les périmètres scolaires et de rééquilibrer les effectifs scolaires entre les écoles SAINTONGE, VIGNES BLANCHES, JANCELINS, HORTICULTURE et BACHELIN,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision des périmètres scolaires selon la répartition des rues ci-après :

Rues	Ancien Périmètre	Ecole maternelle de rattachement	Ecole élémentaire de rattachement
Rue du Limousin	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue d'Armagnac	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Allée d'Aquitaine	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue d'Auvergne	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue de Bel Air	Saintonge/	Jancelins	Bachelin

	Vignes Blanches		
Rue du Colonel Tiffoinet	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Cours de Provence	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Ruelle Petret	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue de Berry	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Avenue de Franche Comté (du 1 au 29 et du 2 au 26)	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue de Savoie	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue de Croix de Bussy (du 34 au 40 et du 41 au 55)	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue des Vignes Blanches (du 15 à la fin et du 16 à la fin)	Saintonge/ Vignes Blanches	Jancelins	Bachelin
Rue François Bonal	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin
Place du 13ème Régiment	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin
Allée des Hussards	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin
Allée des Chasseurs	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin
Allée des Dragons	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin
Avenue du Général Margueritte	Saintonge/ Vignes Blanches	Horticulture	Bachelin

DIT que cette organisation entrera en vigueur au cours de la prochaine campagne d'inscriptions scolaires.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 1 abstentions : M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2192

4a-SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions de mise à disposition, de personnel municipal pour mener à bien leurs activités,

Considérant que cette mise à disposition entraîne une facturation des coûts de personnel aux associations,

Considérant que la trésorerie de ces associations ne leur permettra pas d'honorer les factures,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour l'année 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition du personnel municipal aux associations des secteurs sportif, ainsi que le versement des subventions à ces mêmes associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 40 SDS725 SPOR SUBPERSONN et 6574 33 CAC313 SUBPERSONN et les recettes sur les comptes 6419 SDS725 PAIE, 6419 SGY709 PAIE GMAIGRET et 6419 7EV706 PAIE du budget.

Service	Club	Montant	Tps mise à disposition	Noms
Direction des Sports	Amicale Basket Sparnacienne	1 103,96 €	2 h / sem	<i>LUDWIG Philippe</i>
		2 645,76 €	2 h / sem	<i>GORGUET Thierry</i>
	Epernay Canoë Kayak	12 143,56 €	11 h/sem	<i>LUDWIG Philippe</i>
	Epernay Escalade	3 863,86 €	3,5 h/sem	<i>LUDWIG Philippe</i>
	Racing club Epernay	17 788,42 €	15,5 h/sem	<i>DIAZ Antoine</i>
	RCE Hand-ball	25 608,44 €	18,5 h/sem	<i>VILLAUME Magali</i>
	RCE Volley-Ball	2 501,20 €	4 h/sem	<i>BOULORE Frédéric</i>
	Réveil Epernay	6 317,74 €	5,5 h/sem	<i>LOUIS Sonia</i>
	Rugby Epernay Champagne	21 538,40 €	20 h/sem	<i>BERAUT Julien</i>
	TOTAL DIRECTION DES SPORTS	93 511,34 €		

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2193

4b- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « FELLAG BLED RUNNER »

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 5 janvier 2016,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée «FELLAG BLED RUNNER», le mardi 26 janvier 2016 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge les cachets des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 8 200 €, pour cette représentation du spectacle intitulé « FELLAG BLED RUNNER »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 contre : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLOCCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2194

5a- DESAFFECTATION, DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DES JONCS A EPERNAY AU PROFIT DE LA SOCIETE MABILON PLASTIQUES INDUSTRIELS

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération, n°15-1353 en date du 22 juin 2015,

Vu le courrier de MABILON Plastiques Industriels, en date du 26 novembre 2015,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 7 janvier 2016,

Considérant que la Ville est propriétaire d'emprises foncières qui n'ont plus d'intérêt à être conservées.

Considérant que ces emprises foncières ne sont plus affectées à la voirie et à l'usage du public,

Considérant que les Etablissements MABILON Plastiques Industriels, ont exprimé le souhait d'acquérir une emprise d'environ 25 m², située devant leur propriété,

Considérant que la cession de cette emprise foncière qui servait de raquette de retournement nécessite préalablement son déclassement du domaine public, suite au constat de sa désaffectation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la désaffectation et le principe du déclassement du domaine public de cette emprise foncière.

DECIDE de vendre à MABILON Plastiques Industriels, une emprise foncière d'environ 25 m², située rue des Joncs à Epernay, à délimiter par le géomètre, au prix de 25 € hors taxe le mètre carré, et, hors frais pour prix d'acquisition.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 21 2111 IMMO, et la dépense sur le compte 7BA 720 71 6188 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLOCCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2195

5b- ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 2BIS, RUE HENRY-DUNANT A EPERNAY APPARTENANT A UNEDIC

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques n° 2015 – 230VO561 en date du 5 octobre 2015,

Vu le courrier de l'UNEDIC, en date du 18 décembre 2015,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 7 janvier 2016,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir un immeuble situé 2 bis, rue Henry-Dunant, composé de bureaux de plain-pied d'une surface de 600 m², appartenant à l'UNEDIC.

Considérant l'intérêt de cette acquisition permettant, notamment, le relogement de l'Epicerie sociale,

DECIDE d'acquérir de l'UNEDIC, un ensemble immobilier situé 2 bis, rue Henry-Dunant à Epernay, cadastré section BK n° 651 et 653, d'une surface totale de 762 m², composé de bureaux, archives, salle de réunion, coin cuisine, et petit parking devant, au prix de 350.000 €, net vendeur, et hors frais d'acte notarié à la charge de la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 820 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2196

5c- ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE FONCIERE ALLEE D'ARTOIS A EPERNAY APPARTENANT A PLURIAL NOVILIA

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'extrait des délibérations du Conseil d'Administration de PURIAL NOVILIA, en date du 3 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 7 janvier 2016,

Considérant que cette emprise foncière en bordure de l'Allée d'Artois, appartenant à la société PLURIAL NOVILIA permettra la création d'un parking, et sera ensuite classée dans le domaine public,

Considérant que la valeur vénale de cette emprise foncière ne dépasse pas le seuil imposé pour la consultation de France Domaine,

Considérant que la création d'un parking public est nécessaire aux habitants du quartier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de PLURIAL NOVILIA une emprise foncière d'environ 110 m² provenant de la parcelle cadastrée section BE n° 529, allée d'Artois, moyennant le prix principal d'UN EURO (1 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville d'Epernay.

SUPPORTE les frais du document d'arpentage, les travaux de talutages et l'aménagement des espaces verts liés à la création du parking.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 71 2152 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2197

5d- ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DE MAGENTA A EPERNAY APPARTENANT A L'ASSOCIATION DIOCESAINE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques n° 2012 230 V 1263 en date du 17 novembre 2014,

Vu le procès verbal du Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne, en date du 18 décembre 2015,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 7 janvier 2016,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir une emprise foncière permettant l'aménagement paysager d'une coulée verte le long du Cubry depuis le parc de l'horticulture jusqu'au parvis de l'église Saint Pierre Saint Paul,

Considérant le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne,

DECIDE d'acquérir de l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne, une emprise foncière dépendant des parcelles cadastrées BO n°522 et 525 d'environ 1.200 m², à délimiter par un géomètre, moyennant le prix principal de soixante huit mille euros (68.000 €), T.T.C., hors frais pour prix d'acquisition et de bornage à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA720 820 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2198

5e-PRET D'UNE CAMERA THERMIQUE AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission du Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 7 janvier 2015,

Considérant que le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNR) a sollicité le prêt d'une caméra thermique dans le cadre d'une campagne de réalisation de thermographie de façades sur son territoire,

Considérant que le pré-diagnostic thermique effectué sur les habitations des particuliers par le chargé de mission du PNR, permettra de les sensibiliser aux problématiques du développement durable,

Considérant que la Ville d'Epernay entend soutenir cette action en mettant à disposition du PNR une caméra thermique du 8 au 27 février 2016, et ce, à titre gracieux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder la gratuité du prêt de la caméra thermique au PNR du 8 février au 27 février 2016.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.01.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2016 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 12 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à partir du rapport 4b, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY jusqu'à son arrivée, rapport 4b, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etait absent et non représenté : M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 15-2199

6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 24 novembre 2015, de conclure un marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay Le Journal avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : - impression - LE REVEIL DE LA MARNE, et ce, moyennant la somme de 65 582 € T.T.C, par an sur la base de 11 numéros.

-lot n°2 : - régie publicitaire – MICRO 5, et ce, moyennant la somme de 76 % du montant des recettes publicitaires recouvrées par la société MICRO 5 avec un minimum de 1 200 €, 1 500 €, et 1 800 € nets par numéro selon le nombre de pages des magazines.

2°) Le 3 décembre 2015, de mettre à la disposition de la directrice de l'école maternelle PRE AUX COUDES, la cour et toute l'école maternelle, le 17 décembre 2015 de 16 H 30 à 18 H 30, et ce, à titre gracieux.

3°) Le 4 décembre 2015, d'accepter l'indemnisation de 119,26 euros, correspondant au remplacement de deux chaises endommagées lors de la location du Palais des Fêtes, le 26 septembre 2015.

4°) Le 7 décembre 2015, de consentir à M. BERAUT une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, pour un logement de type IV sis 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 8 décembre 2015 au 7 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 560,09 euros par mois.

5°) Le 9 décembre 2015, d'accepter le don de la société MHCS, de documents originaux papier et copies numériques relatifs à l'histoire sparnacienne.

6°) Le 9 décembre 2015, de conclure un avenant n°1 au lot n°5 « Animations pyrotechniques » du marché relatif à la réalisation des animations de l'édition 2015 des « Habits de Lumière » avec la société EURODROP afin de reporter les prestations pyrotechniques, initialement prévues les 11 et 12 décembre 2015, à la prochaine édition des Habits de Lumière de 2016 prévues les 9 et 10 décembre 2016, en raison de restauration de l'état d'urgence.

7°) Le 16 décembre 2015, de conclure les avenants relatifs aux marchés pour la démolition partielle et la réhabilitation du parking Lalo avec les entreprises suivantes :

-lot n°3 : avenant n°2 : « gros œuvre » BEC CONSTRUCTION, pour une plus-value d'un montant de 35 073,20 € T.T.C, soit une augmentation de 9,18 % du montant initial des travaux de ce lot.

-lot n°4 : avenant n°1 : « charpente bois-mur et bardage bois » LE BATIMENT ASSOCIE, pour une plus-value d'un montant de 3 722,70 € T.T.C., qui représente une augmentation de 1,24 % du montant initial des travaux de ce lot.

-lot n°11 : avenant n°1 : « carrelage » CRB SARL, pour une moins-value d'un montant de 12 924,78 € T.T.C., qui représente une diminution de 22,74 % du montant initial des travaux de ce lot.

-lot n°13 : avenant n°1 : « plomberie » EURL JEROME MORLET, pour une moins-value d'un montant de 2 529,60 € T.T.C., qui représente une diminution de 2,87 % du montant initial des travaux de ce lot.

-lot n°14 : avenant n°1 : « chauffage-ventilation » EURL JEROME MORLET, pour une plus-value d'un montant de 5 637,60 € T.T.C., qui représente une augmentation de 5,00 % du montant initial des travaux de ce lot.

8°) Le 15 décembre 2015, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un jardin sis lieu-dit « La Femme Morte », à M. JACQUELET, une superficie de 444 m², section I n°868, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 euros l'are et sera renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

9°) Le 15 décembre 2015, de mettre à la disposition de l'association Familles Rurales de Tours-sur-Marne des jeux de société et d'estaminet de la Ferme de l'Hôpital, du 18 au 21 décembre 2015, et ce, à titre gracieux.

10°) Le 22 décembre 2015, de conclure des contrats pour l'entretien des orgues des églises Notre-Dame et Saint-Pierre Saint-Paul d'Epernay, avec l'Atelier Bernard HURVY, et ce, moyennant la somme de 8 030,70 euros T.T.C. Les contrats prendront effet le 1^{er} janvier 2016 pour un an. Ils seront renouvelables par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

11°) Le 23 décembre 2015, de mettre à disposition de l'association Epernay Triathlon Pays de Champagne, la piste d'athlétisme du Stade Paul-Chandon, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les mercredis et jeudis de 18 H 30 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 22,70 € par heure d'occupation.

12°) Le 28 décembre 2015, de mettre à la disposition de l'ACJM un bureau de permanence, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le jeudi de chaque semaine de 14 H 00 à 17 H 00, et le vendredi de chaque semaine de 9 H 00 à 12 H 00, à la Mairie de Quartier, et ce, à titre gracieux.

13°) Le 29 décembre 2015, de consentir à M. BARRA une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, pour un logement de type IV sis 8, bis rue de Verdun à Epernay, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 450 euros par mois.

14°) Le 30 décembre 2015, de céder à la SARL BRUGNON, le camion benne de marque Renault, immatriculé 3655 VC 51, et ce, moyennant la somme de 1 300 euros.

15°) Le 6 janvier 2016, de conclure un avenant n°4 au marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement : INEO RESEAUX EST/D.R.T.P, afin de procéder à la modification des quantités prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire relative à la prestation E2, en raison de l'évolution du volume des installations d'éclairage public de la collectivité, et à l'ajout de prix au B.P.U relatif à la prestation E4, et ce, moyennant une moins-value résultant de cet avenant d'un montant de 10 152,48 € T.T.C. par an du montant de la prestation E2.

16°) Le 31 décembre 2015, de contracter auprès de la Banque Postale, un contrat de refinancement du capital restant dû, d'un montant de 1 566 667 €, d'un prêt souscrit auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 000 000 €. Le taux d'intérêt annuel est indexé sur l'EURIBOR trois mois plus 1,04 %. La durée du prêt est de 11 ans et 9 mois.

17°) Les 3, 9, 10, 14, 28 décembre 2015 de mettre :

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-l'association des Roses Blanches, tous les 3^{èmes} mardis de chaque mois de 17 H 00 à 21 H 00, du 19 janvier au 31 décembre 2016, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

-l'association « Graines de citoyenneté », la salle d'activités de l'Espace Bernon Animation, du 3 au 23 décembre 2015, le mercredi de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Mme LAFLOTTE, du 31 décembre 2015 à 9 H 00 au 1^{er} janvier 2016 à 24 H 00, et ce, moyennant la somme de 128 €.

-le Club de Prévention, du 30 décembre 2015 à 9 H 00 au 31 décembre 2015 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le Club de Prévention, portant modification de la décision n°15-2055 en date du 30 novembre 2015, celui-ci a occupé la salle du 17 décembre à 14 H 00 au 18 décembre 2015 à 8 H 30 au lieu du 17 décembre 2015 de 14 H 00 à 21 H 00.

-l'A.S.A.S.M, qui complète la mise à disposition de la salle le 15 décembre 2015 de 9 H 00 à 22 H 00, par l'utilisation complémentaire du matériel de sonorisation.

-l'association Bernon Loisirs, le 5 janvier 2016, de 15 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'AEFTI, les mardis de 9 H 00 à 12 H 00, du 5 janvier au 30 juin 2016, et ce, à titre gracieux.

-un bureau de permanence à la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-l'UDAF, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de 9 H 30 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Mission Locale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, tous les mardis de chaque mois de 9 H 00 à 12 H 30, et tous les vendredis, de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le CIDFF, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14 H 15 à 16 H 45, et ce, à titre gracieux.

-le CIRFA, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le CIAM, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, tous les lundis de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le MARS, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, tous les lundis de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'AEFTI, du 4 janvier au 30 juin 2016, du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Mission Locale, le 17 décembre 2015 de 11 H 00 à 12 H 30, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-« Lions Club International », le 12 décembre 2015, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-M. TAGHOUTI, du 21 décembre 2015 à 18 H 00 au 28 décembre 2015 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 385 €.

18°) Les 7, 15, 30, et 31 décembre 2015, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2085 à 2090, 2135 à 2142, 2161 à 2164, 2166 à 2171 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
La Directrice Générale Adjointe